

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance
du 17.07.2019**

Etaient présents : M. BENAND Laurent, M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-AUBERT André, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, M. MAXIT Bernard, Mme MAXIT Carole, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : Mme BENAND Maryse, Mme CETTOUR Laurence (donne procuration à M. DAVID-CRUZ Gérald), M. COMMAND Fabrice.

Mme MAXIT Carole a été nommée secrétaire.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26.06.2019

Le compte - rendu est validé à l'unanimité.

2. Report de la date de résiliation du contrat de DSP en cours / remontées mécaniques

Pour mémoire, le conseil municipal du 07.05.2019 avait demandé de résilier le contrat de DSP (en cours) au 31.08.2019 pour motif d'intérêt général dans l'optique de signer le nouveau contrat le 01.09.2019.

Au vu du retard dans l'avancement de la procédure pour l'attribution du nouveau contrat, et pour éviter l'écueil d'une discontinuité entre le contrat en cours et le nouveau contrat, M. le maire propose d'abroger la délibération du 07.05.2019 et de délibérer sur une nouvelle date de résiliation fixée au 31.10.2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE la délibération du 07.05.2019 concernant la résiliation du contrat de concession de la gestion des domaines skiabiles ;**
- **DECIDE de résilier le contrat de concession de la gestion des domaines skiabiles du 15.12.2017 pour motif d'intérêt général ;**
- **DIT que cette résiliation prendra effet le 31 octobre 2019 ;**
- **AUTORISE M. le maire à effectuer toutes démarches administratives y afférentes,**

3. Projet enneigement 2019 / Crêt Béni

o Mission de maîtrise d'œuvre

M. le maire propose de valider l'offre technique et financière de TIM INGENIERIE pour une prestation de maîtrise d'œuvre concernant l'étude, suivi des travaux, demande de subvention et demande de modification d'arrêté pour augmenter la durée et le volume actuel autorisé de prélèvement d'eau.

Pour mémoire, les travaux prévus cette année consistent en la création d'une alimentation en eau depuis la salle des machines pour le réseau aval afin de dissocier la partie haute de la partie basse du réseau (+ création de sorties pour les projets d'extensions futures (pistes bleue de la « biche », verte de l' « ourson »...).

Ces travaux constituent la phase I d'un programme pluriannuel d'enneigement à déterminer.

Echange entre les participants :

M. le maire fait remarquer que la piste de la Biche, qui nécessite par ailleurs d'importants travaux de terrassement sur la partie haute, s'apparente davantage à une piste rouge qu'à une piste bleue. C'est pourquoi, la piste verte serait plus appropriée pour offrir une descente vers le pied de piste au grand public.

M. BOVARD Jean dit que le projet d'enneigement devrait aussi concerner la partie haute de Crêt Béni afin d'ouvrir au public l'ensemble du domaine.

M. BENAND Laurent précise que la priorité est de produire de la neige lorsqu'il n'y en a pas, à savoir durant la période de Noël principalement. L'objectif est d'ouvrir le domaine sur la plus longue durée pour rentabiliser les investissements.

M. GRILLET - AUBERT André souhaite que les phase II et III soient réétudiées par le bureau d'étude parallèlement à la réalisation des travaux pour la phase I.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE la proposition de la société TIM ingénierie concernant une assistance technique pour la phase I, d'un montant de 14 500 € HT.**
- **AUTORISE M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

o Demandes de subventions

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE M. le maire à effectuer toutes demandes de subventions (CD74 et région) pour le projet d'enneigement de Crêt Béni.**
- **AUTORISE M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

4. Attribution du marché pour la réfection de la route de la Ville du Nant

Ce marché a pour objet la réfection d'un tronçon d'une longueur de 800 m jusqu'au lieu - dit « les Croix ». 3 entreprises ont soumissionné dont une hors délais.

L'analyse des offres est la suivante :

	COEFFICIENT NOTE	COLAS RAA	EUROVIA ALPES	ARAVIS ENROBAGE
Prix TTC	60 points	70 022.40 € (60 points)	75 312,00 € (50 points)	99 480,00 €
Mémoire technique	40 points	40 points	30 points	-
Note totale	100 points	100 points	80 points	-
				<i>Pour information, offre transmise hors délais</i>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise COLAS RAA pour un montant de 70 022.40 € TTC
- **DIT** que la recette correspondante sera prélevée sur le BP principal 2019 (chapitre 23. Immobilisations pour 50 000 €) et 20 022.40 € sur les produits des ventes des parcelles communales (cf. CM du 26.06.2019)
- **AUTORISE M. le Maire** à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Point sur le personnel

- a. Equipe des services techniques.

Permanents :

Laurent Avocat - Maulaz

Anthony Berthet

Hervé Mercier - Gallay

Sebastien Bressoud

Maurice Cairon

Saisonniers :

Estelle Mora Andujar

Sarah Mercier - Gallay

- b. Deux postes d'aide cantine à pourvoir à partir de la prochaine rentrée scolaire 2019

M. le maire informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a pour le moment été déposée. Une solution, qui nécessite l'acquisition d'un four de plus grande capacité, serait d'envisager un seul service - repas au lieu de deux comme cette année.

Par ailleurs, sur proposition de M. CRUZ-MERMY Valery, le conseil municipal valide la demande de devis à la société SUPERNET Châtel pour du personnel intérimaire.

6. Examen des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux

Des avis sont donnés sur l'ensemble des demandes présentées.

7. Points divers

Plan de formation mutualisé

Le conseil municipal prend acte du projet de plan de formation mutualisé (à l'échelle de la CCPEVA et de l'Agglomération de Thonon).

Bornes électriques de recharge VTT

M. VUARAND Marcel expose que l'association des Portes du soleil a mis à disposition une borne aux Aiguillettes et une autre derrière le distributeur bancaire. Un emplacement supplémentaire serait à prévoir (Panthiaz ? Crêt Béni ?). M. le maire quel est le taux d'usage de ces bornes.

Vérification des bornes de défense incendie

Une réunion sera proposée au lieutenant Philippe CHABRY du SDIS le mardi 23.07 à 14 h.

Le maire
Bernard MAXIT



La secrétaire
Carole MAXIT

